

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a été décidé d'organiser comme en 1977, un séjour de mer pour les enfants de la Commune.

En accord avec M. l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale, le séjour de mer est prévu du 08 au 28 Mai 1978 à BREHEC (Côtes du Nord) pour deux classes de CM 1 totalisant 54 élèves.

Les modalités d'organisation sont conformes aux circulaires ministérielles du 21 Mars 1961 Jeunesse et Sports

29 Octobre 1963 Education Nationale

27 Novembre 1967 Education Nationale

14 Novembre 1968 Education Nationale

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- Vu l'accord de M. l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale,
- confirme l'organisation d'un séjour de mer à BREHEC,
- désigne la classe du CM1 du groupe scolaire LUDRES-Sud,
la classe du CM1 du groupe scolaire LUDRES-CENTRE,
- fixe le quotient familial à retenir : il devra comprendre toutes les ressources annuelles du foyer, y compris les prestations familiales ; cette somme, diminuée du loyer ou des intérêts des emprunts contractés pour l'habitation, sera divisée par le nombre de personnes vivant au foyer (époux, enfants et ascendants à charge).

QUOTIENT MENSUEL FAMILIAL Ressources de l'année 1977 moins loyer ou intérêts, divisé par nombre de personnes, divisé par douze :	participation Familiale
moins de 407 F	162 F,80
de 408 à 489 F	216 F,70
de 490 à 569 F	271 F,70
de 570 à 651 F	324 F,50
de 652 à 732 F	379 F,50
de 733 à 814 F	434 F,50
de 815 à 895 F	488 F,40
de 896 à 976 F	542 F,30
de 977 à 1058 F	596 F,20
de 1059 à 1138 F	649 F,00
de 1139 à 1220 F	704 F,00
1221 et au delà	726 F,00